

ferait bien, je crois, de demander à M. Hays et au vérificateur du Grand Tronc de nous donner la liste de tous les ingénieurs qu'ils emploient, et quelques instants suffiraient alors à cette Chambre pour savoir à quoi s'en tenir. Cela ne nous coûtera rien, alors que cette mission, dont on vient de charger le M. le juge Winchester, va nous coûter plusieurs milliers de dollars, sans que nous soyons plus avancés.

Sir WILFRID LAURIER : Mon honorable ami a-t-il des objections à formuler contre cette commission ?

M. SAMUEL HUGHES : Je trouve certainement à redire au choix du juge Winchester pour une semblable mission, et je suis sûr que les contribuables du pays doivent s'y opposer. Nous ne voulons pas que nos juges soient chargés du soin de conduire de semblables enquêtes. Nous voulons qu'ils se contentent de remplir les fonctions que le pays leur a confiées, et tout le monde s'en trouvera mieux.

#### EXPLICATION DE NATURE PERSONNELLE—M. WILLIAM ROCHE.

M. WILLIAM ROCHE (Halifax) : Je désire prendre la parole pour un fait personnel. J'ai déclaré hier que l'honorable député de Lennox avait réfuté quelques-unes de mes remarques, et mon honorable ami a répondu que cela ne se pouvait pas parce qu'il avait parlé avant moi. J'ai alors ajouté que mon honorable ami, prenant exemple sur plusieurs honorables membres de cette Chambre, avait fait suivre son discours principal de plusieurs petits discours. J'ai aussi fait observer que je ne parlais que de mémoire, et que, si j'étais dans l'erreur, j'étais prêt à donner à mon honorable ami toutes les explications nécessaires. Je n'étais pas certain, dans le temps de ce que je disais, mais l'honorable député (M. Wilson) a été suivi par mon honorable ami d'Elgin-est (M. Ingram), qui s'est exprimé dans les termes suivants :

Je désire informer le député de Halifax (M. Wm. Roche) qu'il se trompe quand il croit que l'honorable député de Lennox a parlé après lui l'année dernière. Les "Débats" ne font pas même mention qu'il ait alors prononcé le moindre petit discours. Celui qui a pris la parole après lui, et qui l'a critiqué fort vertement était l'honorable député d'Alberta (M. Oliver).

Ces paroles étaient en contradiction directe avec ce que j'avais dit, et en réponse je viens demander à mon honorable ami de vouloir bien se reporter à la page 610, v. a. des Débats, où il verra que l'honorable député de Lennox a parlé à trois reprises successives. S'il veut aussi consulter la page 615 v. a. des Débats, il verra que mon honorable a encore pris la parole à cinq reprises. Comme ma réputation est ici en jeu, et qu'on a contredit mes paroles sans justification, je crois que mon honorable

ami (M. Ingram) me doit des explications, et j'espère que si jamais la même chose se présente de nouveau, il trouvera bon, alors, d'aller aux renseignements avant d'affirmer quoi que ce soit.

M. INGRAM : Je m'en tiens à ce que j'ai dit hier, et on n'a qu'à consulter les "Débats" pour voir que je suis dans le vrai. L'honorable député de Lennox en était alors à discuter sur un item du budget se rattachant à la question de l'immigration.

M. WM. ROCHE : Il s'agissait du même débat sur sa motion, et l'honorable député a réaffirmé dans la suite ses déclarations précédentes.

M. INGRAM : On n'a qu'à consulter les "Débats" pour voir que ce que j'ai dit hier était absolument exact. Si je me trompe, je suis prêt à présenter mes excuses. Je mets l'honorable député de Halifax (M. Roche) au défi de nous citer dans les "Débats" les termes mêmes attribués à l'honorable député de Lennox.

M. W. ROCHE : Mon honorable ami nous a dit que l'honorable député (M. Wilson) n'avait prononcé aucun discours, mais les "Débats" n'en prouvent pas moins qu'il a pris la parole à huit reprises.

Quelques VOIX : Lisez.

M. W. ROCHE : Je n'ai pas le volume avec moi; ce sont ces messieurs qui l'ont.

#### COMPAGNIE DES CHEMINS A BARRIERES DE MONTREAL—VILLE DE WESTMOUNT.

M. L. A. RIVET (Hochelaga) demande :

Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Finances et la ville de Westmount, au sujet de l'achat des obligations de la Compagnie des chemins à barrières de Montréal.

Je viens attirer l'attention du gouvernement sur la position où se trouve la ville de Westmount au regard de la Commission des chemins à barrières de Montréal. Cette question a déjà été soulevée il y a quelque temps, en cette Chambre, par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk). Je ne viens pas rouvrir cette question; je veux tout simplement informer la Chambre que la ville de Westmount a conclu, il y a quelques années, avec la Commission des chemins à barrières de Montréal, une convention commutative en vertu de laquelle les péages prélevés par cette Commission seraient changés en une somme annuelle représentant l'intérêt à 6 pour cent des obligations de la partie du chemin qui est située dans les limites de Westmount. Le capital de ces obligations était d'environ \$6,800, soit \$408 par année pour l'intérêt de 6 pour cent, et cet intérêt a toujours été depuis payé chaque année par la ville de Westmount. Grâce à cette convention, la ville de Westmount a pu pren-